### RÉPUBLIQUE ET



#### CANTON DE GENÈVE

# ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un chemin sur la commune de Meyrin,

du 4 mai 1971

# LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la requête de la commune de Meyrin du 5 mars 1971; vu le préavis favorable des Archives d'Etat, du 11 mars 1971;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères, du 2 avril 1968,

## ARRETE:

Il est donné le nom de :

Chemin de l'Enclos à l'artère desservant un lotissement de villas entre les chemins de la Citadelle et Perrault-de-Jotemps.

Cette nouvelle dénomination entrera en vigueur le 15 mai 1971.

Communiqué à :

Travaux 6 ex.
Police 2 ex.
Archives 1 ex.
Sautier 3 ex.



Certifié conforme, Le chancelier d'Etat:

Allud